

Les réunions mensuelles de l'Association ont lieu 16, rue de la Sorbonne, à 17 heures, le premier lundi non férié de chaque mois; tous les membres de l'Association ont le droit d'y assister. Elles sont interrompues pendant les mois d'août, septembre et octobre.

La bibliothèque de l'Association (au deuxième étage) est ouverte du lundi au vendredi de 14 h à 17 h.

Les communications à l'Association, les demandes de renseignements, doivent être adressées au Secrétaire général, M. Paul DEMONT, Institut de Grec, Université de Paris-IV Sorbonne, 1, rue Victor-Cousin, F-75230 Paris Cedex 05.

Les versements de fonds et le paiement des cotisations des membres sont effectués en euros, par chèque postal (Paris 4684-18 F) ou bancaire à l'ordre de l'Association des Études Grecques et adressé à M. Alain BILLAULT, 11, rue des Récollets, 75010 Paris.

Les chèques en monnaie étrangère étant grevés en France de frais de plus en plus élevés (ils peuvent atteindre la moitié de la cotisation), nous demandons instamment aux membres étrangers de faire établir par leur banque un chèque libellé en euros et payable à Paris par une banque nommément désignée, ou bien — ce qui est le plus simple — d'envoyer au Trésorier un mandat postal international en euros.

Aucun paiement venant d'un membre de l'Association ne doit être adressé à la Société des Belles Lettres.

Les ouvrages offerts à la bibliothèque de l'Association doivent être adressés à l'Association des Études grecques, Institut de Grec, Université de Paris-IV Sorbonne, 1, rue Victor-Cousin, F-75230 Paris Cedex 05. La Commission des Prix examine chaque année au mois de mai les ouvrages reçus par l'Association.

Pour toutes les questions concernant les abonnements à la *Revue des Études grecques*, ainsi que la vente de numéros séparés ou de collections, s'adresser à la Société d'édition « Les Belles Lettres », 95, boulevard Raspail, 75005 Paris (n° du c. c. postal, Paris 336-57).

Les manuscrits destinés à la *Revue* doivent être adressés à la *Revue des Études grecques*, Rédaction, 16, rue de la Sorbonne 75005 Paris, de même que les ouvrages envoyés pour compte-rendu (ceux-ci doivent être envoyés en double, si les auteurs veulent bien en même temps en faire don à la bibliothèque de l'Association).

L'Association dispose d'une adresse électronique :

Asso.Etudes-Grecques@paris4.sorbonne.fr

Les articles et communications publiés dans la *Revue* depuis les origines, ainsi que les ouvrages primés, sont répertoriés sur le site internet de la *Revue* (réalisé avec l'aide du Centre Ausonius de l'Université de Bordeaux-III Michel de Montaigne) à l'adresse suivante :

<http://www-reg.montaigne.u-bordeaux.fr>

REVUE

DES

ÉTUDES GRECQUES

PUBLICATION SEMESTRIELLE

DE L'ASSOCIATION POUR L'ENCOURAGEMENT DES ÉTUDES GRECQUES

(Reconnue établissement d'utilité publique par décret du 7 juillet 1869)

TOME 114

Publié avec le concours du Centre National de la Recherche Scientifique

ANNÉE 2001

SOCIÉTÉ D'ÉDITION
« LES BELLES LETTRES »

95, BOULEVARD RASPAIL, 75006 PARIS

FRANCE

Kommission für Alte Geschichte
u. Epigraphik

des Deutschen Archäologischen Instituts

3 2 1 8 4

TABLE DES MATIÈRES

ASSOCIATION POUR L'ENCOURAGEMENT DES ÉTUDES GRECQUES

Statuts de l'Association.....	I
Membres du Bureau, Comité, Commission administrative.....	IV
Direction de la <i>Revue des Études Grecques</i>	IV
Anciens Présidents de l'Association.....	V
Prix décernés par l'Association.....	VII
Actes de l'Association : communications présentées en 2000-2001.....	IX
BLANC (Alain), <i>Αἴμα (« saleté ») et λύμη (« mauvais traitement »); quel lien sémantique ?</i>	XXV
BOUCHET (Christian), <i>Λ'ὐπαμοσία, dans le Sur la Couronne de Démosthène</i>	XXIII
BOUDON (Véronique), <i>D'orient en occident : du nouveau sur la tradition arabe de Galien</i>	XIII
DEROCHE (Vincent), <i>Miracles et médecine dans les Miracles d'Artémios</i>	XXI
DOBIAS (Catherine), <i>Ἀφίκτωρ (Eschyle, Suppliantes, v. 1 et 241)</i>	XXI
DUBOIS (Laurent), <i>Une inscription rhodienne archaïque mal interprétée</i>	XIII
FOURRIER (Sabine), <i>Les importations chypriotes en Grèce à l'époque archaïque : un aperçu des réseaux d'échanges</i>	XIV
GENIÈRE (Juliette de La), <i>Xenoi en Sicile dans la première moitié du v^e siècle (Diod. XI, 72, 3)</i>	XXI
HAMON (Patrice), <i>À propos de l'institution du Conseil dans les cités grecques de l'époque hellénistique</i>	XVI
HUSSON (Geneviève), <i>Les archives d'Héronimos dans la collection papyrologique Théodore Reinach de la Sorbonne</i>	IX
JOUANNA (Jacques), <i>La double fin du Philoctète de Sophocle : rythme et spectacle</i>	XXIII
LAURENS (Pierre), <i>Trois lectures humanistes du vers virgilien : Coluccio Salutati, Giovanni Pontano, Jules César Scaliger</i>	XXIII
ROLLEY (Claude), <i>L'alphabet du cratère de Vix</i>	XV
<i>Assemblée Générale du 20 juin 2001.</i>	
Allocution de M ^{me} Simone FOLLET, Présidente de l'Association.....	XXIX
Rapport présenté au nom de la Commission des prix, par M. Paul DEMONT, Secrétaire général de l'Association.....	XXXIII
Rapport du Trésorier.....	XLIII

PARTIE LITTÉRAIRE

BYL (Simon), <i>Les infirmités physiques de la vieillesse dans les épigrammes de l'Anthologie palatine</i>	439
CHRYSSANTHAKI (Katerina), <i>Les trois fondations d'Abdère</i>	383

REG tome 114 (2001/2), 778-787.

DELRIEUX (François), <i>Iasos à la fin du iv^e siècle A.C. Les monnaies aux fruits de mer, des fils de Théodotos au versement de l'ekklesiastikon</i>	160
GANGLOFF (A.), <i>Les mythes dans les principaux discours aux villes de Dion Chrysostome : une approche de la notion d'hellénisme</i>	456
GENIÈRE (Juliette de La), <i>Xenoi en Sicile dans la première moitié du v^e siècle (Diod. XI, 72,3)</i>	24
JOUANNA (Jacques), <i>Histoire du mot αἰμάλωψ d'Hippocrate à Galien et à la médecine tardive : contribution à l'étude des dérivés en -αλ- de la famille de αἶμα et des termes techniques en -ωψ</i>	1
JOUANNA (Jacques), <i>La double fin du Philoctète de Sophocle : rythme et spectacle</i>	359
LENFANT (Dominique), <i>La « décadence » du grand roi et les ambitions de Cyrus le Jeune : aux sources perses d'un mythe occidental ?</i>	407
MARCOTTE (Didier), <i>Denys le Périégète dans l'Italie normande. Un nouveau témoin de la glose latine du corpus poétique de Paris, Suppl. gr. 388</i>	190
MORIN (Bernadette), <i>La séquence des boucliers dans les Phéniciennes d'Euripide (vers 1104-1140) : un bestiaire mythique au service de l'unité athénienne ?</i>	37
O'BRIEN (Denis) et Marwan RASHED, <i>Empédocle, fragment 32 Diels (Pseudo-Aristote, 'De lineis inseparabilibus', 972 b 29-31)</i>	349
PERNOT (Laurent), <i>Le serment du discours Sur la couronne (Dém., XVIII, 208) dans la critique littéraire et rhétorique de l'antiquité</i>	84
ROUX (Sylvain), <i>Entre mythe et tragédie : l'origine de la tyrannie selon Platon</i>	140

CHRONIQUES

BULLETIN ÉPIGRAPHIQUE.....	478
BULLETIN DE BIBLIOGRAPHIE CRITIQUE.....	604

VARIÉTÉS

ARNOULD (Dominique), <i>Quand Thésée voyait rouge : à propos du dithyrambe IV de Bacchylide</i>	222
BILLAULT (Alain), <i>L'histoire de la rhétorique dans les Vies parallèles de Plutarque : l'exemple des Vies de Démosthène et de Cicéron</i>	256
BRISSON (Luc), <i>Le dernier anneau de la chaîne d'or</i>	269
CUSSET (Christophe), <i>Le nouveau héros épique comme interface intertextuelle entre Callimaque et Apollonios de Rhodes</i>	228
DOBIAS-LALOU (Catherine), <i>Ἀφίκτωρ, Eschyle, Suppliantes, v. 1 et 241</i>	614
ROBIANO (Patrick), <i>Un discours encomiastique : en l'honneur d'Apollonios de Tyane</i>	637
ROGUE (C.), <i>Sur une difficulté de traduction de l'Hipparque</i>	242
ROMERI (Luciana), <i>Ἰδιῶται et φιλόσοφοι à la table de Lucien</i>	647
SCHNEIDER (Pierre), <i>Ἡ μεγάλη θάλασσα : un autre nom de l'Érythrée ?</i>	626

COMPTE RENDUS BIBLIOGRAPHIQUES

AA.VV., <i>Il vino di Dioniso, Dei e uomini a banchetto in Basilicata, museo Baracco, Roma, Edizioni De Luca, 1999, in-4°, 61 p. (D. FONTANNAZ)</i>	703
ALESSE (Francesca), <i>La Stoa e la tradizione socratica, Roma, Bibliopolis, 2000, in-8°, 388 p. (T. DORANDI)</i>	316
ANDREASSI (Giuseppe) et al., <i>Ceramica sovraddipinta, ori, bronzi, monete della collezione Chini nel Museo Civico di Bassano del Grappa, Rome, G. Bretschneider, 1995, in-4°, 298 p. (D. FONTANNAZ)</i>	701

2. au chant XXIV de l'*Iliade*, v. 300, la forme ἀπιθήσω qui occupe ici la fin du premier mètre d'un dimètre anapestique occupe chez Homère la fin d'un hexamètre dactylique. Priam dit à sa femme : « Femme, si telle est ton envie, je n'ai garde de te dire non » (ἜΩ γύναι, οὐ μὲν τοι τόδ' ἐφιεμένη ἀπιθήσω). Ce second rapprochement, qui n'est pas signalé par les commentateurs, me paraît d'autant plus sûr que cette forme verbale n'est pas attestée dans les textes littéraires conservés en dehors de ces deux passages. Quand on ne refuse rien à une femme chez Homère, on ne refuse rien à un dieu chez Sophocle. Si tel est bien le jeu subtil du choix de mots synonymes en fonction du rythme, pourquoi la permutation de λόγοις / μύθοις échapperait-elle au même mode d'explication ?

Dans ces deux passages parallèles si proches par la formulation malgré la *variatio* entre des synonymes, comment expliquer cette reprise en miroir ? Sinon pour suggérer que la décision finale de Philoctète d'aller à Troie a été le fruit d'une maturation psychologique, la parole humaine ayant préparé le terrain pour la parole divine. On aurait tort d'opposer, trop brutalement, dans ces deux fins du *Philoctète*, la faillite du *logos* humain à l'efficacité du *muthos* divin. Il faut dépasser cette lecture superficielle qui valorise les oppositions sans tenir compte des contraintes et des ressources de l'écriture et du rythme. Il faut retrouver, par delà les péripéties et les ruptures, la continuité subtile, mais profonde entre ces deux fins du *Philoctète* en apparence opposées³⁶. C'est le signe de la parfaite maîtrise et de l'immense subtilité d'un auteur tragique dans l'utilisation de la langue, du rythme, et du spectacle, lui qui à l'âge de quatre-vingt-cinq ans n'avait pas encore dit son dernier mot — *muthos* ou *logos* ? je ne sais. C'est la preuve aussi, et peut-être surtout, que les décisions humaines se font sur le fil du rasoir, au gré du conseil des amis. Et ce n'est pas tous les jours qu'un dieu vient vous remettre dans le droit chemin.

Jacques JOUANNA,
Membre de l'Institut,
Université de Paris-Sorbonne.

³⁶ Pour la continuité et la progression entre l'amitié humaine et l'amitié divine, voir par d'autres voies Ch. Gill, « Bow, oracle, and Epiphany in Sophocles' Philoctetes », *G&R* 27, 1980, p. 137-146 ; G. M. Kirkwood, « Sophocles' 'Philoctetes' », *Hermes* 122, 1994, p. 425-436 (p. 425 : « the epiphany does not nullify but fulfills the relationship of heroic excellence established between Philoctetes and Neoptolemus »).

Katerina CHRYSSANTHAKI

LES TROIS FONDATIONS D'ABDÈRE*

RÉSUMÉ. — Hérodote et Strabon attestent l'existence de deux fondations d'Abdère : celle des Clazoméniens, puis celle des Téliens. Les fouilles ont révélé les traces d'habitat de ces deux colonies, mais elles ont montré qu'il y existait une troisième phase de construction qui n'a pas été attestée par les historiens anciens. L'étude des monnaies provenant des fouilles indique que cette nouvelle ville a commencé à être construite près du littoral lors du règne de Philippe II. Étant membre de la nouvelle alliance du roi macédonien, cette nouvelle ville d'Abdère, plus grande et mieux urbanisée, n'a jamais été transformée en une cité macédonienne mais elle a gardé son caractère ionien avec un important monnayage civique. L'étude des documents épigraphiques témoigne les rapports étroits que la colonie a maintenus avec sa métropole Téos tout au long de l'histoire des deux cités. L'important monnayage d'Abdère, qui utilise le même type monétaire pour le droit, le griffon, que Téos, semble avoir été frappé un peu plus tôt que celui de sa métropole.

ABSTRACT. — Herodotus and Strabon attest two main foundation phases for Abdera : the colony of Clazomenians and the colony of Teians. The excavation campaign on the site of Abdera has localised the two colonies and revealed a third phase of occupation not attested in the ancient literature. The study of excavation coins testified that the new city started to be built by the coast during the reign of Philip II. As member of the new alliance of the macedonian king, this new Abdera, bigger and better urbanized, has never adopted the macedonian institutions, but kept on being a city of ionian origin with an important civic coinage. The epigraphical documents indicate that the relations maintained between the mother city and the colony were kept strong during their long history. The important coinage of Abdera, sharing with the coinage of Teos the same monetary type for the observe, the griffin, started to be struck a little earlier than this of her mother-city.

* Je tiens à remercier vivement le professeur Olivier Picard pour ses conseils lors de la rédaction de cet article et le directeur de recherches au CNRS Osmund Bopparachchi pour le traitement informatique des illustrations.

Abdère, πόλις ἐν ταῖς δυνατωτάταις οὔσα τότε τῶν ἐπὶ Θράκης¹ et ville natale de nombreux philosophes grecs comme Protagoras², Leukippos³, Anaxarchos⁴ et Démocrite⁵, était située sur le littoral thrace de la mer Égée, à 16 km à l'Est de l'embouchure du Nestos. La *chōra* d'où l'*asty* d'Abdère tirait sa subsistance, était limitée au Nord par la chaîne montagneuse du Rhodope, à l'Est par le lac Bistonis, au Sud par la mer Egée et à l'Ouest par le fleuve Nestos⁶. Ce territoire traversé par le Nestos et le fleuve de Xanthi, le Kossinitis⁷, était une terre fertile⁸, où dominait la culture de la vigne et des céréales⁹. Le riche monnayage civique et le tribut de 15 talents versé à la Ligue de Délos indiquent une économie florissante, qui tout en étant dans la sphère d'influence de l'alliance athénienne, tirait profit de ses relations diplomatiques propres avec le monde thrace.

Les auteurs anciens, Hérodote et Strabon, font mention de deux phases de fondation¹⁰, alors que les documents archéologi-

¹ Diodore de Sicile, XIII, 72.2.

² Diogène Laërce, IX, 50; Ammien Marcellin, XXII.8.3; Étienne de Byzance, s.v. *Ἀβδηρα.

³ Diogène Laërce, IX, 30.

⁴ Diogène Laërce, IX, 58; Étienne de Byzance, s.v. *Ἀβδηρα.

⁵ Diogène Laërce, IX, 34; Ammien Marcellin, XXII.8.3.

⁶ D. Lazaridis 1971, p. 2; P. Pantos, «The present situation of the studies in Archaeological Topography in Western Thrace», *Pulpudeva* 4 (1980 [1983]), p. 164-167; E. Skarlatidou, «Επισκόπηση της τοπογραφίας των Αβδήρων με βάση τις φιλολογικές πηγές και τα αρχαιολογικά δεδομένα», *Thrakiki Epetiris* 5 (1984), p. 160-161; *ead.*, «Οικισμοί και εγκαταστάσεις στην χώρα των Αβδήρων», *Mél. D. Lazaridis* (1990), p. 611-629. Sur les frontières Nord-Ouest du territoire abdéritain voir : G. Bakalakis, «Παρανέστιοι αρχαιότητες», *Thrakika* VIII (1937), inscriptions 7 et 8, p. 25-30, fig. 6-7. Les deux inscriptions ont été découvertes au village de Toxotes, sur la rive Est du Nestos. G. Bakalakis a daté le voyage d'Hadrien en Thrace en 132; *Année Épigraphique* 1937, 170.1; L. Robert, «Noms grecs et anatoliens», *Études épigraphiques et philologiques* (1938), p. 192, n. 3; *id.*, «Sur quelques ethniques», *Hellenica* II (1946), p. 77; *id.*, «IX. Hadrien Zeus Kynégésios», *Documents d'Asie Mineure* (1987), p. 137-138.

⁷ Élien, *La personnalité des animaux*, XV, 25.

⁸ Pindare, *Péan* II, 25 : Θραϊκίαν γαῖαν ἀμπελόεσσαν καὶ εὐκαρπον et 60 : χθόνα πολὺδαρον; S.L. Radt 1958.

⁹ En 376 av. J.-C., les Triballes, poussés par la famine, ont investi la *chōra* des Abdéritains : Diodore de Sicile, XV, 36; en 170 av. J.-C. les troupes romaines d'Hortensius ont exigé des Abdéritains 100 000 deniers et 50 000 boisseaux de blé : Tite Live, XLIII 4, 8-11; dans la première moitié du II^e siècle av. J.-C. (après 188), les Abdéritains ont accordé au Romain Marcus Vallius, fils de Marcus, le droit d'exporter d'Abdère jusqu'à 100 médimnes de blé tous les ans, pour son usage personnel : Ch. Avezou-Ch. Picard 1913, p. 124-125, 129-131, fig. 11; P. Roussel, *Bullép* 1914, p. 455-456.

¹⁰ Nous mettons à part la dernière phase de l'occupation d'Abdère qui date de la période mésobyzantine avec le transfert de la vie sur l'ancienne acropole et le changement du nom d'Abdère en Polystylon.

ques attestent une troisième fondation de la cité. Les documents monétaires ont montré que ce nouveau chapitre de l'urbanisme et de l'histoire monétaire d'Abdère doit être mis en rapport avec la présence de Philippe II et l'entrée de l'ancienne colonie ionienne dans l'alliance du roi de Macédoine. Notre objectif sera de présenter ces trois principaux moments de l'histoire abdéritaine.

1. Les origines mythologiques

La tradition ancienne fait remonter les origines d'Abdère à l'époque mythique et à celle des héros, car, comme chaque ville grecque, Abdère se vantait d'avoir une origine prestigieuse. Selon la tradition la plus connue¹¹, le héros éponyme d'Abdère était Abderos, d'origine locrienne, fils de Poseïdon et de Thronia¹² ou d'Hermès¹³. Abderos prit part au huitième exploit d'Héraclès qui eut lieu non loin, en Thrace, et fut déchiqueté par les chevaux anthropophages du roi des Bistones, Diomède¹⁴. En l'honneur de son compagnon, Héraclès fonde alors la ville d'Abdère près de son tombeau. Abdère possédait donc deux héros fondateurs : Abderos, le héros éponyme, et Héraclès, le *ktistès*. Le mythe de fondation pourrait symboliser la résistance des Bistones contre un essai d'installation des Mycéniens dans la région¹⁵. Cependant, faute de documents archéologiques, une présence mycénienne sur le littoral thrace à l'Est du Nestos reste contestable¹⁶.

Avant la première fondation d'Abdère, vers le milieu du VII^e siècle av. J.-C., la présence humaine sur la *chōra* abdéritaine est attestée depuis l'époque néolithique. Les vestiges les plus anciens se trouvent en bordure du lac Laphrouda (au Nord-Est

¹¹ Hellanicos, *FgrH* 134, fr. 105 J, d'après Étienne de Byzance; Apollodore, II, 5, 8; Strabon, VII, frg. 46; Pseudo-Skymnos, 666. Dans le fragment 43 du livre VII, Strabon rapporte une autre tradition sur la fondation d'Abdère, selon laquelle les fondateurs d'Abdère sont les Bistones du roi Diomède. D'après Solin, *Collectanea rerum memorabilium*, X, 10, la fondation d'Abdère a été réalisée par la sœur du roi Diomède.

¹² Pindare, *Péan* II, 1-2; S.L. Radt 1958, p. 13, n. 4.

¹³ Hellanicos, *FgrH* 134, fr. 105 J, d'après Étienne de Byzance; Apollodore, II, 5, 8.

¹⁴ LIMC V, 1-2, s.v. Héraclès et les chevaux de Diomède (J. Boardman), p. 67-70, voir LIMC VI, p. 68, n° 2414 : coupe à figures noires de Psiax, à Saint-Petersbourg, Hermitage 9270 et V2, p. 81, n° 2414.

¹⁵ D. Triantaphyllos, *Thrakiki Epetiris* 7 (1987), p. 299.

¹⁶ Seul le site de Mandra pourrait être lié à une présence mycénienne : C. Koukouli-Chrysanthaki 1985 (1986), p. 87-88.

d'Abdère)¹⁷, ainsi qu'à Petrolophos (près du village de Mandra) et à Agios Athanasios (près du village moderne d'Abdère). Ces deux derniers sites ont également donné une céramique datée de l'âge de bronze et de l'âge de fer, indiquant la présence des Thraces près du littoral¹⁸ à ces époques.

2. Abdère, *emporion* phénicien ?

Le nom "Αβδῆρα a été interprété comme un témoignage des origines phéniciennes de la colonie ionienne. Dans l'Antiquité, deux autres villes portent le même nom : l'une en Afrique du Nord, près de Carthage¹⁹ et l'autre sur le littoral Sud de l'Espagne²⁰. Cette dernière était une colonie phénicienne dont le monnayage porte le nom de la ville écrit en alphabet phénicien²¹. On a donc considéré que le nom "Αβδῆρα est d'origine phénicienne et qu'Abdère en Thrace fut une colonie²² ou un *emporion*²³ des Phéniciens, établi sur le littoral thrace, avant la colonisation des Ioniens au milieu du VII^e siècle. La présence des Phéniciens a été attestée par Hérodote sur l'île voisine de Thasos²⁴. Mais la recherche archéologique n'a pas donné jusqu'à présent d'indice qui pourrait soutenir la conjecture d'une fondation phénicienne.

3. La colonie clazoménienne

La première fondation d'Abdère attestée par les sources littéraires a été celle réalisée par les habitants de la cité ionienne de Clazomènes aux alentours de 654 av. J.-C.²⁵. Notre source principale est Hérodote (I, 168). Dans ce texte, dont l'abandon de Téos et la seconde fondation d'Abdère par les Téliens constituent

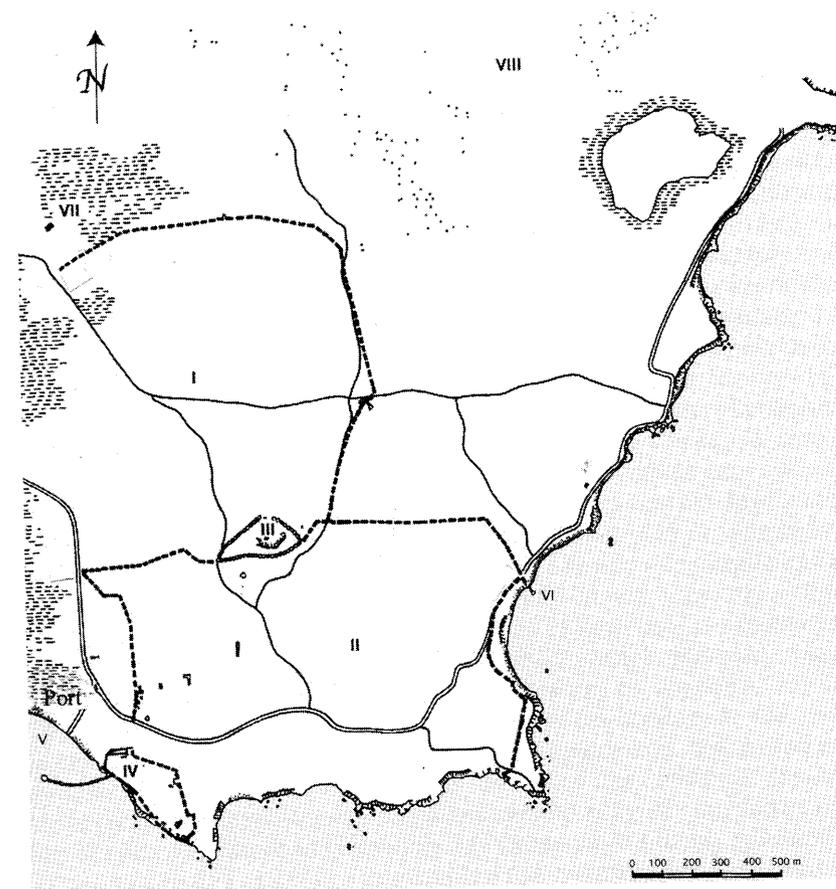


Fig. 1. — Plan d'Abdère : I. Enceinte nord, II. Enceinte sud, III. Théâtre, IV. Acropole, V et VI. Ports, VII. Nécropole Clazoménienne, VIII. Nécropole Télienne.

le sujet principal, l'histoire de la première fondation par les Clazoméniens est présentée brièvement : Abdère a été fondée pour la première fois par un Clazoménien du nom de Timèsios²⁶. Cependant ce premier essai n'a pas abouti car Timèsios fut expulsé par les Thraces. Or le nom de Timèsios est resté vivant dans l'histoire d'Abdère, car un siècle plus tard les Téliens

²⁶ Plutarque, *De la pluralité d'amis*, 96b et *Préceptes Politiques*, 812 a-b, et Élien, *Histoire Variée*, XII, 9, mentionnent un Timésias qui était aussi clazoménien et qui a été identifié au Timèsios d'Hérodote, l'*oeciste* d'Abdère.

¹⁷ A. Rhomiopoulou, *AD* 20 (1965), p. 461 sqq; D. Lazaridis 1971, p. 7.

¹⁸ C. Koukouli-Chrysanthaki 1985 (1986), p. 85-91, fig. 1-2; D. Triantaphyllos, *Thrakiki Epetiris* 7 (1987), p. 299.

¹⁹ Ptolémée, IV.3.34 : "Αβδῆρα; *RE* I, s.v. Abdira, col. 26 (1893) (J. Schmidt).

²⁰ Strabon, III.4.3, C 157 : "Αβδῆρα, Φοινίκων κτίσμα.

²¹ *RE* I, s.v. Abdera, col. 23 (1893) (Hübner); *Der neue Pauly* 1 (1996), s.v. Abdera, col. 12; G.K. Jenkins, *Syll. Num. Gr.* 43, Copenhague (1979), Espagne, II^e-I^{er} siècle av. J.-C., n° 66-72, pl. III. Sous Tibère : *RPC* I, p. 86, n°s 124-125, pl. 9.

²² A.J. Graham 1992, p. 44-45.

²³ B. Isaac 1986, p. 76.

²⁴ Hérodote, II, 44, 3-4 et VI, 47, 1-2. Les toponymes Ainyra et Koinyra, de souche sémitique, et le culte d'Héraclès conservent le souvenir du passage des Phéniciens à Thasos, Y. Grandjean et F. Salviat, *Guide de Thasos*, EFA (2000), p. 23.

²⁵ Eusèbe, *Chroniques*, 2, 86, éd. Schoene; R.M. Cook, « Ionia and Greece, 800-600 BC », *JHS* 66 (1946), p. 67-98, p. 77; A.J. Graham 1992, p. 46-47.

honorent l'*oeciste* clazoménien qu'ils se sont approprié comme un héros.

Dans le texte d'Hérodote, la tentative d'établissement des premiers colons de Clazomènes apparaît comme le résultat de l'initiative individuelle de Timèsios et non comme une affaire commune de la cité telle qu'elle est présentée un siècle plus tard lors de la colonisation d'Abdère par les Téliens. De plus, l'échec de l'établissement de la première colonie n'est attribué par Hérodote qu'à Timèsios. L'historien parle seulement de son sort personnel que nous ne devons pas identifier à celui de la colonie clazoménienne toute entière.

Les données archéologiques semblent confirmer le propos d'Hérodote et manifestent que la vie de cette colonie clazoménienne n'a pas été aussi brève que la présence sur le littoral thrace de son *oeciste*, Timèsios. Les fouilles récentes menées à Abdère ont localisé la colonie des Clazoméniens à l'intérieur de l'enceinte Nord, I²⁷. Celle-ci se situe près de la nécropole archaïque, au Nord de l'enceinte II, qui entoure la cité classique, hellénistique et romaine (fig. 1, I, 1). Au moment où les colons ioniens arrivent sur la côte thrace, la situation géomorphologique du secteur n'était pas la même qu'aujourd'hui. La mer pénétrait à peu près de 2 km à l'intérieur, en formant un golfe²⁸. C'est sur les bords de ce golfe que les Clazoméniens ont construit leur ville. De cet état, les archéologues ont reconnu une partie du rempart avec une porte et trois bâtiments assez mal conservés dont la fonction n'a pas été déterminée. Cependant, la source d'information la plus riche pour la colonie clazoménienne est constituée par la nécropole de l'époque archaïque localisée au Nord-Ouest du rempart archaïque (fig. 1, VII : secteurs K, Π, Γ)²⁹. Les tombes vont de la deuxième moitié du VII^e jusqu'au milieu du VI^e siècle av. J.-C. Elles prouvent que la vie de la première colonie d'Abdère ne s'est pas arrêtée avec l'expulsion de Timèsios par les Thraces, mais a continué jusqu'à l'arrivée des Téliens.

²⁷ C. Koukouli-Chrysanthaki 1985 (1988), p. 53-54, fig. 22-23; C. Koukouli-Chrysanthaki 1992 (1997), p. 715-718.

²⁸ Phase géomorphologique I : A. Psilovikos-G. Syridis 1992 (1997), p. 711-712, fig. 5.

²⁹ Secteur K : E. Skarlatidou, 1985 (1986), p. 99-108; *ead.*, « Ανασκαφή στο αρχαϊκό νεκροταφείο Αβδήρων », *AEMΘ* 1 (1987), p. 421-425; Secteur P : L. Kranioti, « Τύμβος από τη ΒΔ Νεκρόπολη των Αβδήρων », *AEMΘ* 1 (1987), p. 431-435; C. Koukouli-Chrysanthaki 1985 (1988), p. 53-54, fig. 22-23; C. Koukouli-Chrysanthaki, « The cemeteries of Abdera », *Nécropoles et Sociétés antiques, Lille 2-3 décembre 1991* (1994), p. 33-46; C. Koukouli-Chrysanthaki 1992 (1997), p. 715-734.

4. La colonie téienne, καλή Τηίων ἀποικία³⁰

Un siècle après les Clazoméniens, les Téliens s'installent sur le même point du littoral et y fondent une nouvelle colonie, portant le même nom. Le maintien du nom ainsi que celui du culte du clazoménien Timèsios, attesté par Hérodote, prouvent que les Téliens ont voulu se relier à la fondation précédente. Le respect du culte d'un *oeciste* d'origine ionienne et de celui d'Abderos, le héros éponyme, résulte sans doute d'un accord de coexistence, de cohabitation pacifique entre les deux communautés³¹, les Téliens ne se cherchant pas un *oeciste* propre, mais s'intégrant aux Clazoméniens d'Abdère qui étaient restés à l'abri du rempart Nord.

Les sources littéraires³² associent la seconde fondation d'Abdère avec la prise de Téos par le général de Cyrus, Harpage, en 545. D'après Hérodote, quand Harpage se fut emparé des murailles de Téos, ses habitants suivirent l'exemple de Phocée qui avait préféré l'exil au joug perse. Pour échapper à la domination du Roi, les Téliens s'embarquent tous et partent pour la Thrace.

Arrivés dans la région d'Abdère, les Téliens ne trouvent pas une ville abandonnée. Cependant, les premiers colons étaient affaiblis par la malaria et les attaques thraces³³. L'œuvre d'Anacréon³⁴ et les allusions faites dans le Péan de Pindare³⁵ composé pour les Abdéritains au début du V^e siècle av. J.-C., suggèrent que les Téliens ont également dû affronter les Thraces. Ils ont réussi à établir leur colonie et à acquérir par la guerre une terre généreuse, χθόνα πολύδωρον, après de durs combats contre les tribus thraces. En même temps, le développement d'un réseau

³⁰ Strabon, XIV, I, 30, C 644; D. L. Page, *Poetae Melici Graeci* (1962), Anacreon 505 (a).

³¹ La reconnaissance de Timèsios comme un héros d'Abdère peut s'expliquer par une provocation des Téliens envers les Clazoméniens pour leur attitude contre Timèsios; I. Malkin 1987, p. 54-55; C. Koukouli-Chrysanthaki 1992 (1997), p. 724 et n. 45.

³² Hérodote, I, 168; Strabon, XIV, I, 30, C 644.

³³ Pour les guerres contre les Thraces voir S.L. Radt 1958, p. 13-82; A.J. Graham 1992, p. 49 sqq. Pour des traces de malaria voir E. Skarlatidou, 1985 (1986), p. 99-108, voir p. 106; *ead.*, *AEMΘ* 1 (1987), p. 425; A. Agelarakis, « The Archaic Burial Grounds: Physical Anthropological Investigations », *Archival Reports*, Museum of Komotini, 1982; id., « Paleopathological and paleoenvironmental conditions at the 7th century B.C. burial ground in Abdera, Greece », *Archaeological Preliminary Report*, Museum of Komotini.

³⁴ D.L. Page, *Epigrammata Graeca*, Anacreon (1975), p. 4; *Lyra Graeca*, II, éd. Loeb, p. 149 : épigramme pour le jeune Agathon.

³⁵ S.L. Radt 1958, p. 13-82, *Péan* II, P.Oxy.841 pars A, p. 4*-15*.

d'échanges et de relations étroites avec les Thraces paraît indispensable pour l'approvisionnement en argent des nouveaux colons. Contrairement aux Thasiens qui possédaient leurs propres sources de métal, les Abdéritains étaient dépourvus de mines argentifères sur leur *chôra*. Cependant l'important monnayage frappé dès le début des émissions civiques en dénominations lourdes, des octodrachmes et des tétradrachmes, témoigne de l'existence d'un réseau commercial développé entre Abdère et les Thraces.

Dans un premier temps, les Téliens ont réutilisé le rempart de la première colonie, pour construire un peu plus tard un nouveau rempart, moins large que le premier (fig. 1, I, 1). Le tracé du nouveau rempart suit celui du rempart clazoménien, mais recouvre la porte qui est désormais hors service. Outre quelques bâtiments, un sanctuaire de plein air consacré à des divinités féminines (sans doute de Déméter et de Koré)³⁶ et un établissement portuaire, le site archéologique le plus important reste la grande nécropole de *tumuli*, localisée au Nord-Ouest, au Nord et au Nord-Est de l'enceinte Nord (fig. 1, VIII). Cette nécropole a été en fonction du milieu du VI^e siècle av. J.-C. jusqu'au milieu du III^e siècle av. J.-C. À partir de la fin du III^e et au II^e siècle, la nécropole hellénistique³⁷ recouvre le secteur des deux remparts et le sanctuaire des divinités féminines, qui a été abandonné entre le milieu et la fin du IV^e siècle av. J.-C.

4.1. Les institutions d'Abdère

En arrivant sur le littoral thrace, les Téliens réfugiés ont dû amener avec eux leurs institutions politiques et leurs cultes. Ville ionienne dès sa naissance, Abdère est restée proche de l'organisation politique de sa métropole. Les décrets honorifiques datant du II^e siècle av. J.-C.³⁸ et la dédicace³⁹ au roi Rhoemétalcès III, attestent le pouvoir exercé par la *boulè* et le *dèmos*. Les imprécations de Téos mentionnent la présence d'un ξυβόν tant à Abdère qu'à Téos⁴⁰.

Comme à Téos⁴¹, les magistrats principaux sont les *timouques* qui seront remplacés à partir du II^e siècle par les *nomophylaxes*⁴². À Téos, les *timouques* ont pris la place de l'*aisymnète*, magistrat suprême de la région, dont le pouvoir a pu être comparé à celui d'un tyran; il est banni de Téos dans le second quart du V^e siècle (480-450)⁴³. Les imprécations de Téos, qui s'efforcent de maintenir le régime en place, après une période de turbulences politiques, étaient également en vigueur à Abdère. Néanmoins, il n'est pas certain qu'un *aisymnète* ait été au pouvoir à Abdère au début du V^e siècle av. J.-C., comme à Téos⁴⁴. Cependant, si un *aisymnète* a également été banni d'Abdère, cet épisode pourrait être mis en rapport avec la *stasis* mentionnée dans le Péan de Pindare⁴⁵, qui est liée à un conflit entre les citoyens d'Abdère pro-perses et anti-perses⁴⁶. À la suite de l'intervention de Kimon en 476, la *stasis* d'Abdère a pu provoquer le bannissement de l'*aisymnète* qui a pu être accusé d'avoir pactisé avec le pouvoir perse, étant donné qu'Abdère a suivi une politique pro-perses durant la domination achéménide en Thrace⁴⁷.

Sur le magistrat éponyme d'Abdère, les opinions divergent. M.L. Strack⁴⁸ a supposé que le culte principal de la ville était celui d'Apollon et que le prêtre d'Apollon serait donc le magistrat éponyme dont le nom figure sur les légendes monétaires. L'hom-

⁴¹ SEG XXXI (1981), 984 et 985.

⁴² Sur les *timouques* à Abdère : imprécations de Téos : P. Herrmann 1981 et SEG XXXI (1981) 985, face D, l. 12; décret d'acceptation des Sôtéria par Abdère : J. Bousquet 1940-41, p. 100-101, fig. 1 et SEG XXIV, 382 et SEG XXVII (1977) 322; sur les *nomophylaxes* : décret de proxénie en l'honneur de Philon, fils de Python, originaire d'Acanthe : Ch. Avezou-Ch. Picard 1913, p. 122-124, 128-129, fig. 9-10, n° 39; décret en l'honneur du Romain Marcus Vallius fils de Marcus, Ch. Avezou-Ch. Picard 1913, p. 124-125 et 129-131, fig. 11; décret en l'honneur des Romains Caius Apustius fils de Marcus et de son fils M. Apustius, Ch. Avezou-Ch. Picard 1913, p. 125-126 et 131-134, fig. 12; décret en l'honneur du Romain Publius, *ibid.*, p. 127, 134-135, fig. 13; E. Pottier-A.M. Hauvette-Besnault, 1880, p. 47-59 et *Syll*³ 656.

⁴³ SEG XXI (1981), p. 985, lig. 22-23 (face A).

⁴⁴ P. Herrmann 1981, p. 18. Pour C. Veligianni-Terzi 1992 (1997), p. 697, il est possible qu'un *aisymnète* ait également dirigé Abdère.

⁴⁵ Pindare, *Péan* II, vers 48-49; S.L. Radt 1958, p. *14 et p. 49-52.

⁴⁶ S.L. Radt 1958, p. 49, n. 3 et p. 50; C. Veligianni-Terzi 1992 (1997), p. 699-700.

⁴⁷ Son port a servi de base à la flotte perse (Hérodote VI, 46). Placée entre Doriscos et Eion (les garnisons perses du littoral), Abdère pouvait être sous le pouvoir d'un gouverneur perse : B.D. Meritt, H.T. Wade-Gery, M.F. McGregor, *The Athenian Tribute Lists*, iii, p. 216; C. Veligianni-Terzi 1992 (1997), p. 695-696.

⁴⁸ M.L. Strack, *AMNG* II, p. 6; C. Seltman, *Greek Coins* (Londres 1933), p. 143; S.L. Radt 1958, p. 30-31; J.M.F. May 1966, p. 268; D. Lazaridis 1971, p. 27-28, n. 136-144; D. Kallintzi, D. Terzopoulou, N. Zekos, S. Dadaki, *Abdera-Polystylon, Archeological Guide* (Xanthi 1998), p. 18.

³⁶ La fête des Thesmophories est attestée à Abdère par Diogène Laërce, IX, 43.

³⁷ C. Koukouli-Chrysanthaki, « Ανασκαφές στα αρχαία Ἀβδηρα », *AEMΘ* 1 (1987), p. 412-413, fig. 13-16; C. Samiou, « Το ελληνιστικό νεκροταφείο των Ἀβδηρών », *AEMΘ* (1988), p. 471-479, fig. 1-16; A. Agelarakis, « Aspects of Demography and Paleopathology among the hellenistic Abderetes in Thrace, Greece » *Eulimene* 1 (2000), p. 13-24.

³⁸ Ch. Avezou-Ch. Picard 1913, p. 117-141.

³⁹ *IGR* I, 829; L. Robert, « Inscription de Nestos », *RPhil* 1939, p. 151.

⁴⁰ P. Herrmann 1981, p. 8, face c et p. 20, 21 n. 61 et p. 23; A.J. Graham 1992, p. 57 sqq.

mage rendu dans le péan des Abdéritains à Apollon *Derenos*, l'Apollon local, dont l'épithète⁴⁹ désigne le site où se trouvait le temple du dieu, pourrait soutenir cette hypothèse.

De son côté, J. Bousquet⁵⁰ a suggéré que le magistrat éponyme était le *prytane*⁵¹; celui-ci était le magistrat éponyme de la cité de Téos où il est attesté de la fin du iv^e jusqu'à la fin du i^{er} siècle av. J.-C., au moment où il a été remplacé par un stratège. Le *prytane* serait donc une ancienne magistrature, qui remonterait à Abdère à la fondation de la colonie des Téliens, en même temps que les *timouques*, les magistrats principaux détenant le pouvoir exécutif à Abdère⁵².

Mais aucun document épigraphique ou littéraire ne confirme l'éponymie ni du prêtre d'Apollon ni du prytane à Abdère. Un décret d'Abdère découvert à Téos⁵³ atteste qu'en 166 av. J.-C., le magistrat éponyme d'Abdère était un prêtre. La magistrature éponyme d'un prêtre à Abdère est également mentionnée dans le décret en l'honneur de Marcus Vallius Marcus⁵⁴, qui lui accorde l'ἀτελεία : μετὰ ἱερέα Διόνυσον (lig. 26). Le décret a dû être gravé par les *nomophylaxes* pendant la magistrature de Dionysos (lig. 32). Le dieu Dionysos devient l'éponyme de la cité pour cette année⁵⁵.

Les documents épigraphiques attestent que le dieu principal d'Abdère était Dionysos⁵⁶. Certaines manifestations de la cité

sont ordinaires. La fête des Anthestéries⁵⁷ est une des fêtes les plus importantes de la cité au v^e siècle, avec celle d'Héraclès et de Zeus. Il est plus significatif que les décrets votés par la cité soient conservés dans le sanctuaire de Dionysos⁵⁸. La proclamation des honneurs accordés aux bienfaiteurs de la cité se faisait durant la fête des Dionysia. Le culte de Dionysos était également le culte principal de la métropole d'Abdère, Téos. Son temple⁵⁹ était le plus important de la ville. En arrivant à Abdère, les Téliens amenèrent avec eux le culte de Dionysos en Thrace, où ce culte était déjà bien connu.

Les documents disponibles sur la divinité principale de la cité nous conduisent à accepter la primauté de Dionysos sur Apollon et à reconnaître dans son prêtre le magistrat éponyme. Si nous passons aux monnaies, le griffon figurant au droit pourrait renvoyer au dieu protecteur de la métropole et de la colonie. Cependant cet animal mythique qui est un symbole de vigilance⁶⁰ et de force, comme le sphinx de Chios, appartient aussi bien au cycle mythologique et iconographique d'Apollon que de Dionysos⁶¹. Il possède un pouvoir apotropaïque. Le griffon n'est pas donc forcément lié au culte de Dionysos ou d'Apollon⁶². Même si à partir de la période VIII du monnayage (346-336), Apollon prit une place importante dans l'iconographie des monnaies abdéritaines, Dionysos continua à être le dieu principal⁶³.

Durant toute son histoire, Abdère a maintenu des relations étroites avec sa métropole. Les documents épigraphiques comme les imprécations de Téos⁶⁴ et le décret⁶⁵ de *sympolitie* entre

⁴⁹ Scholie Lycophron, Alex. 440 : Δήραιοις τόπος οὗτω καλούμενος ἐν Ἀβδήροις ἐνθα Δηραίνου Ἀπόλλωνος ἱερὸν ἔστιν, οὗ μνημονεύει Πίνδαρος ἐν Παιᾶσι, d'après S.L. Radt, 1958, p. 29.

⁵⁰ J. Bousquet, 1940-1941, p. 103.

⁵¹ RE, s.v. Teos, col. 557-558 (1934), W. Ruge; R. Demangel-A. Laumonier, « Inscriptions d'Ionie », BCH 46 (1922), p. 309, n° 1, p. 312, n° 2, lig. 3, 19-20, p. 315; S. Sahin, Epigraphica Anatolica 5 (1985), p. 13 sqq; SEG XXXV 1152; L. Robert, « Notes d'épigraphie hellénistique, XXXVI. Sur les Sôteria de Delphes », BCH 54 (1930), p. 323 sqq; R. Sherk, « The Eponymous officials of Greek Cities IV », ZPE 93 (1992), n. 180, p. 250, n. 83.

⁵² D. Lazaridis 1971, p. 15.

⁵³ E. Pottier-A.M. Besnault 1880, p. 47-59; Syll³ 656 : 34-35: οἱ νομοφύλακες ἐπὶ ἱερέως HPA[...].

⁵⁴ Ch. Avezou-Ch. Picard 1913, décret II, p. 124-125, 129-131, n. 39, fig.11.

⁵⁵ Pour Ch. Avezou et Ch. Picard, le nom de Dionysos de l'inscription était le nom propre du prêtre éponyme de l'année durant laquelle le décret a été voté, voir op. cit. n. 42 et 54. Mais, P. Roussel, Bullép 1914, p. 455-6, a montré que le dieu Dionysos exerçait son propre sacerdoce. Dès la fin du iv^e siècle, un dieu peut être désigné comme éponyme dans les cités grecques; L. Robert, « VI. Divinités éponymes », Hellenica II (1946), p. 51-64, voir p. 56, n° 16; L. et J. Robert, « Une inscription grecque de Téos en Ionie. L'union de Téos et de Kyrbissos », JS 1976, p. 234-235, n. 328; Ph. Gauthier, « L'archonte éponyme à Téos », REG 105 (1992), p. 113.

⁵⁶ Pour R. Sherk, ZPE 88 (1991), p. 225, la documentation indiquant que le culte principal d'Abdère est celui d'Apollon n'est pas décisive.

⁵⁷ P. Herrmann 1981, p. 1-30, pl. 1-3, D. 1-2, 5-6; SEG XXXI (1985), 985.

⁵⁸ J. Bousquet 1940-41, p. 100-101; Ch. Avezou-Ch. Picard 1913, n. 39, p. 122-137; Syll³ 656.

⁵⁹ E. Akurgal, Ancient Civilizations and Ruins of Turkey (1970), pp. 139-142.

⁶⁰ F. Dürrbach, s.v. Gryphus ou Gryphus, dans Daremberg-Saglio-Pottier, II (1896), p. 1668-1673, voir p. 1671.

⁶¹ E. Babelon, Traité des monnaies, 2^e partie : description historique I (1907), p. 105, p. 117, p. 311-313; LIMC II, 1, Apollon, p. 229-230, vases attiques n°s 363-369, monnaie de bronze d'Alexandrie de Troas, n° 370 (= 251-253 après J.-C.), BMC, Troas 27, 142, pl. 6.6; A. Bellinger, Troy, Suppl. I, The Coins (1961) A 483, pl. 25; LIMC III, 1 Dionysos, p. 463, n°s 461-462; P. Grimal, Dictionnaire de la Mythologie grecque et romaine (1994)¹², s.v. Griffon; J.M. Balcer, « Phokaia and Teos : A monetary alliance », SNR 49 (1970), p. 27.

⁶² RE, s.v. Teos, col. 564; L. Lacroix, « A propos du sphinx des monnaies de Chios », RA (1982), p. 80; J.M.F. May 1966, p. 54, n. 2, a commenté le caractère apotropaïque du griffon d'Abdère représenté, sur certaines émissions, sur une colonne d'un chapiteau ionique. Les monnaies devaient représenter un monument comparable au sphinx des Naxiens aux Delphes, érigé peut-être dans la métropole Téos.

⁶³ E.J.P. Raven, NC 7 (1967), p. 295.

⁶⁴ P. Herrmann 1981.

⁶⁵ J. et L. Robert, JS 1976, p. 154-235, fig. 1-10.

Téos et Kyrbissos en sont la preuve. La forme juridique de cette association religieuse, sociale et institutionnelle entre la colonie et la métropole, dont les deux territoires⁶⁶ constituent au v^e siècle une seule entité, reste inconnue⁶⁷. Les documents épigraphiques attestent tant dans la première moitié du v^e qu'au iii^e siècle, que la métropole légifère pour sa colonie dans des domaines importants de la vie politique tels que la justice, la religion et les institutions. En 166 av. J.-C., Téos a soutenu son ancienne colonie contre les revendications du roi thrace Cotys sur le territoire abdéritain, en envoyant des ambassadeurs à Rome pour défendre les droits d'Abdère⁶⁸.

L'emploi par la métropole et la colonie du même type monétaire au droit, le griffon, est une décision commune illustrant les rapports particuliers existant entre les deux cités. Le griffon d'Abdère, emblème officiel de la cité figurant sur les monnaies et les timbres amphoriques⁶⁹, est représenté vers la gauche, permettant de le distinguer de celui de Téos qui est toujours assis vers la droite. Il s'agit du seul point commun que nous pouvons relever entre les monnayages des deux villes⁷⁰.

4.2. Le début du monnayage de la colonie et de la métropole

Abdère aurait commencé à frapper son propre monnayage un peu après celui de sa métropole, Téos⁷¹. La date de la fondation de la colonie d'Abdère par Téos en 545 av. J.-C. (ou un peu plus tard)⁷² constitue un solide *terminus post quem* pour le début

⁶⁶ Imprécations de Téos, face B, lignes 7-9 : ἐκ Τέω κ[α]ὶ Ἀβδήρ[ω]ν [κ]αὶ γῆς [Τη]ῆς : P. Herrmann 1981, p. 28 et n. 85; Ch. Veligianni-Terzi 1992 (1997), p. 700-701.

⁶⁷ P. Herrmann 1981, p. 26 sqq.; Ch. Veligianni-Terzi 1992 (1997), p. 700-703. Sur une forme de sympolitie : N. Ehrhardt, *Milet und seine Kolonien*, 1-2 (1988), p. 252 sqq.; A.J. Graham, « Ehrhardt, Milet und seine Kolonien », *Gnomon* 59 (1987), p. 129; A. J. Graham 1991, p. 177; A.J. Graham 1992, p. 56-59.

⁶⁸ Premier décret : E. Pottier-A.M. Hauvette-Besnault 1880, p. 47-59; *Syll^B* 656; deuxième décret : P. Herrmann, « Zum Beschluss von Abdera aus Teos », *ZPE* 7 (1971), p. 76 sqq.; C. Marek, « Teos und Abdera nach dem dritten Makedonischen Krieg. Eine neue Ehrenschrift für den Demos von Teos », *Tyche* 12 (1997), p. 169-177; P. Gauthier, *Bullép*, REG 111 (1998), p. 646. Sur les colonies qui s'adressent à leurs métropoles en cas de menace : Diodore de Sicile, IX, fragment 34.3; J. et L. Robert, « Inscription hellénistique de Dalmatie », *Opera Minora*, I, p. 310 sqq.

⁶⁹ C. Peristeri-Otatzki, « Amphores et timbres amphoriques d'Abdère », *Recherches sur les amphores grecques*, BCH Suppl. XIII (1986), p. 492-496.

⁷⁰ P. Gardner, *A History of Ancient Coinage, 700-300 B.C.* (1918), p. 46; Abdère a utilisé l'étalon thraco-macédonien depuis ses premières émissions, tandis que Téos a frappé ses monnaies selon l'étalon éginétique.

⁷¹ J.M. Balcer 1968, p. 9. Le début du premier groupe de statères de Téos a été daté entre 540 et 520.

⁷² P. Herrmann 1981, p. 27.

du monnayage d'Abdère. J.M.F. May a supposé que les premières monnaies d'Abdère avaient été frappées à partir de 540/35, quelques années après l'installation des colons de Téos en Thrace⁷³. D'autre part, la chronologie proposée pour les monnaies d'argent de Téos⁷⁴ a été en partie fondée sur les datations proposées par J.M.F. May pour les monnaies d'Abdère.

Nous pouvons constater entre les premières émissions monétaires des deux villes des similarités stylistiques, comme le carré incus du revers ou le traitement de l'aile en forme de coquille. D'après l'étude des trésors mis au jour après la publication de l'étude de J.M.F. May, l'abaissement de la date du début de la période I d'Abdère vers 520⁷⁵ entraîne, par contrecoup, celui du début du monnayage de Téos, que l'on plaçait vers 540-530 ou un peu plus tard⁷⁶. Les rapprochements stylistiques entre les premiers statères de Téos (Balcer, période I, groupe I) et le deuxième groupe de la période I d'Abdère (les griffons à l'aile en forme de coquille, May 9-25) peuvent signifier que les deux ateliers ont commencé à frapper monnaie à peu près en même temps, vers 520/515. Mais la faible présence⁷⁷ de monnaies de la période I de Téos dans les trésors archaïques⁷⁸ de la fin du vi^e siècle, à la différence du monnayage archaïque d'Abdère, ainsi que celle de griffons à l'aile plane et concave (semblables aux premiers griffons d'Abdère) dans les premières émissions de Téos nous amènent à supposer que le monnayage d'Abdère a commencé un peu plus tôt. À ces deux arguments, nous pouvons ajouter un troisième, d'ordre historique.

⁷³ J.M.F. May 1966, p. 49-58, surtout p. 49-51. La date a été acceptée par C. M. Kraay 1976, p. 35; voir aussi G. Huxley 1984, p. 150; A.J. Graham 1991, p. 177, n. 18; A.J. Graham 1992, p. 53.

⁷⁴ J.M. Balcer 1968, p. 10; M.J. Price-N.M. Waggoner, *Asyut* (1975), p. 87.

⁷⁵ K. Chryssanthaki, *Abdère* (sous presse).

⁷⁶ M.J. Price-N.M. Waggoner, *Asyut*, 1975, p. 86-87; Ph. Kinns, *Studies in the coinage of Ionia : Erythrae, Teos, Lebedus, Colophon c.400-30 B.C.* (thèse, Cambridge 1980), p. 163-164.

⁷⁷ M.J. Price-N.M. Waggoner, *Asyut*, 1975, p. 87.

⁷⁸ Les monnaies de Téos les plus anciennes de la période I de Balcer retrouvées dans les trésors sont : une drachme sans symbole (Balcer, groupe XX, 42) dans le trésor de Demanhur, IGCH 1637, enfoui vers 510-500, un statère dans le trésor de Zagazig (Balcer groupe VI, 14b) enfoui vers 479, un statère (cf. Balcer, groupe I, 7) une drachme (Balcer, groupe XX, 41-5) sans symbole et trois statères à inscription ou à symbole (Balcer, groupe III, 11 et V,13) dans le trésor d'Asyut (enfoui vers 475). Le trésor de l'Antiliban, CH VI (1981), n° 4, et CH VIII (1994), n° 45, comprenait le seul statère connu de Téos frappé selon l'étalon milésien (13.96 g) qui est la plus ancienne émission des statères de l'atelier de Téos, daté de 530 par S. Hurter-E. Paszthory, « Archaischer Silberfund aus dem Antilibanon », *Festschrift für Leo Mildenberg* (1984), p. 118, n° 44, pl. 16.

D'après la nouvelle lecture du texte ⁷⁹, le deuxième péan de Pindare ⁸⁰ déclare que la cité d'Abdère est devenue à un certain moment la mère de sa métropole :

νεόπολις εἰμι· ματρὸς
δέ μάτερ ἑμας ἔτεκον ἔμπαν
πολεμῖωι πυρὶ πλαγεῖσαν

Cette refondation de Téos par Abdère a eu lieu après la fondation de la colonie, après qu'une partie de la population d'Abdère est rentrée à Téos. Hérodote ⁸¹ et Strabon ⁸² attestent ce retour dans la métropole. L'incendie ⁸³ mentionnée dans le texte de Pindare doit être mis en rapport avec la fin de la révolte ionienne en 493. Selon le texte du péan, l'incendie a succédé à la refondation de la métropole ⁸⁴. Il vaut mieux placer la refondation de Téos soit juste après la fondation d'Abdère, soit un peu avant 512/10 ⁸⁵, quand Mégabaze conquiert les cités grecques de la côte égéenne de la Thrace. La même raison, la menace perse, qui avait conduit les Tégiens à abandonner leur cité après 545, les amène à quitter à nouveau leur colonie. La refondation de Téos doit avoir eu lieu avant la révolte de l'Ionie, parce que la cité participe à la bataille de Ladè avec 17 bateaux ⁸⁶.

⁷⁹ S.L. Radt 1958, p. 33 et surtout 38 sqq; G. Huxley 1984, p. 149-152; A.J. Graham 1991, p. 76. Selon la première interprétation, la nouvelle ville était Abdère, la mère de la mère étant Athènes, tandis que l'incendie en question était la destruction d'Athènes par les Perses en 480. Pour cette lecture du texte, voir L. et J. Robert, *JS* 1976, p. 213, n. 238; B. Isaac 1986, p. 90-92; G. Bona, *Pindaro. I Peani. Testo, traduzione, scoli e commento* (1988), p. 17 sqq.

⁸⁰ Pindare, Péan II, vers 28-31 (d'après S.L. Radt 1958, texte, p. 5*).

⁸¹ Hérodote, I, 168, a laissé entendre un retour des Tégiens à Téos, en les comparant aux habitants de Phocée rentrés à Phocée, I, 165; voir Ch. Veligianni-Terzi 1992 (1997), p. 692-693.

⁸² Strabon, XIV I, 30, C 644.

⁸³ S.L. Radt 1958, p. 38-39, n'exclut pas la possibilité que l'incendie cité dans le péan soit celui d'Harpage en 545; G. Huxley 1984, p. 151-152; A.J. Graham 1991, p. 177, a signalé que les indices que nous disposons ne permettent pas de dater la refondation de Téos par Abdère.

⁸⁴ Ch. Veligianni-Terzi 1992 (1997), p. 694, n. 19. Par contre, S.L. Radt 1958, p. 38-39, a suggéré que la refondation de la métropole se situait après l'incendie des villes ioniennes par les Perses, après la défaite de la révolte ionienne (Hérodote, VI, 32).

⁸⁵ M. Zahrnt, « Untersuchung über den Mardonioszug des Jahres 492 v. Chr. und seine historische Einordnung », *Chiron* 1992, p. 269 sq.; Ch. Veligianni-Terzi 1992 (1997), p. 693-695.

⁸⁶ Hérodote, VI, 8, 1.

Une partie des Tégiens d'Abdère ⁸⁷ est donc rentrée à un certain moment avant la révolte, et a refondé la cité, en commençant immédiatement à frapper un monnayage d'argent. Ce monnayage est légèrement plus récent que celui d'Abdère.

5. La troisième fondation d'Abdère : la ville Sud est construite sous le règne de Philippe II et d'Alexandre III

À partir de la fin du VI^e siècle et le début du V^e, le site de la ville a recommencé à subir d'importants changements géomorphologiques ⁸⁸. Des alluvions provenant du Nestos ferment au Sud le golfe au bord duquel Abdère était construite, en le transformant en un lac. Ces dépôts ont conduit au remblaiement progressif du golfe en comblant peu à peu le port. Vers le milieu du IV^e siècle av. J.-C., Abdère a été coupée de la mer. Les données archéologiques ⁸⁹ révèlent à la même période la présence d'une couche de destruction qui a recouvert toute la ville archaïque et classique à l'intérieur de l'enceinte Nord (I). La céramique mais surtout les monnaies de bronze d'Abdère et celles de Philippe II et d'Alexandre III permettent de dater cette destruction de la deuxième moitié du IV^e siècle av. J.-C. Les bronzes abdéritains les plus abondants dans les couches de la ville de l'enceinte Nord appartiennent à la nouvelle série des chalques inaugurée lors de la période VIII (346-336) qui ont comme revers un carré divisé en quatre cantons ornés d'un point. Ceux-ci circulent avec les anciens chalques au type de revers variable des périodes VI et VII (fig. 2). Il est certain que l'abandon de

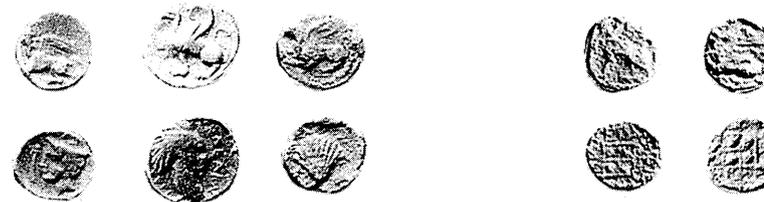


Fig. 2. — Chalques à revers multiples (période VI) et à revers fixes (période VIII).

⁸⁷ Hérodote, I, 168. Ces Tégiens d'Abdère peuvent être les Tégiens adoptés, que nous retrouvons dans l'inscription des imprécations publiques de Téos, *SEG XXXI* (1981) 985; P. Herrmann 1981, p. 1-30, pl. 1-3. Selon le texte, les citoyens de Téos durent rendre aux Abdéritains des objets qu'ils ont apparemment pris avec eux en partant vers Téos; voir P. Herrmann 1981, p. 8 (c) et 23.

⁸⁸ Phase géomorphologique II : A. Psilovikos-G. Syridis 1992 (1997), p. 712, fig. 5.

⁸⁹ C. Koukouli-Chrysanthaki 1985 (1988), p. 50-53.

l'ancienne ville du Nord n'a pas été immédiat et que la vie s'est poursuivie jusqu'au III^e siècle. À l'époque hellénistique, le lieu est occupé par la nécropole.

En même temps, une nouvelle ville, plus grande, au plan plus régulier, a été fondée au Sud, attenante aux deux ports (fig. 1, II, V, VI). Un nouveau rempart, construit en appareil pseudo-isodome, entoure la ville nouvelle, dessinée suivant un plan hippodamien. Les fouilles⁹⁰ ont permis d'étudier l'acropole (fig. 1, IV) et les quartiers d'habitat de la partie Ouest de la ville. Les maisons appartiennent aux types de maisons à *prostas* et à péristyle. En dehors du théâtre (fig. 1, III), aucun bâtiment public ni sanctuaire n'a été retrouvé.

L'abandon de la ville ancienne et le transfert de l'habitat du Nord au Sud doivent être reliés à la mainmise de Philippe II sur la ville. Il est possible que le roi ait détruit la ville en la prenant et qu'il ait établi à sa place une autre ville plus grande et mieux organisée. On peut également penser que Philippe II trouva une ville affaiblie par les changements géomorphologiques. Voulant donner une nouvelle vie à cette importante cité du littoral thrace, autrefois alliée d'Athènes et désormais son alliée, il aurait décidé de la reconstruire plus près de la mer. Le nouveau monnayage de la cité (période VIII, 346-336) peut accompagner ce nouveau chapitre de l'histoire d'Abdère. Mais cette nouvelle cité n'a jamais été une cité macédonienne car elle a gardé son caractère ionien, ses institutions et ses magistratures.

La date de la soumission de la ville d'Abdère à Philippe II, qui fournit un *terminus post quem* pour la construction de la nouvelle ville, est un sujet de débat entre les historiens modernes.

L'opinion de la majorité⁹¹ d'entre eux est que Philippe II a investi Abdère à une date située entre 355 et 352 av. J.-C. La base de leur argumentation est un passage de Polyen⁹², la seule

source se référant à cette période. Cette information a été datée d'avant le printemps 352 av. J.-C. grâce à une référence de Démosthène⁹³. La rencontre entre le roi thrace Kersébleptès, le Thébain Pamménès et Philippe II eut lieu quand ce dernier se trouvait à Maronée qui serait déjà sous le contrôle politique du roi de Macédoine. D'autres⁹⁴ ont supposé qu'Abdère a été soumise au pouvoir macédonien pendant l'expédition de Philippe II en Thrace de 347 av. J.-C., dans la période comprise entre la conquête d'Olynthe en 348 av. J.-C. et l'ouverture des négociations de la paix de Philocrate en 346 av. J.-C.

Un décret⁹⁵ d'Athènes pour les Abdéritains, Dioskouridès, Charmès et Anaxipolis, fils de Dionysodoros vient à l'appui de cette date. Pendant la neuvième prytanie de la tribu Acamantide sous l'archontat d'Archias (au printemps du 345 av. J.-C.), la *boulè* et le peuple des Athéniens accordèrent aux trois Abdéritains le statut de *météque* athénien et la protection d'Athènes contre l'injustice qu'ils avaient subi dans leur patrie. Ils avaient été exilés et sont accueillis par Athènes. Qu'ils aient cherché la protection d'Athènes semble indiquer que c'étaient des opposants au nouveau régime politique établi à Abdère après son alliance avec le roi macédonien.

L.J. Blisquez⁹⁶ a comparé ce décret à celui pris par Athènes en 337 av. J.-C. en faveur des Acarnaniens exilés par Philippe II après la bataille de Chéronée⁹⁷. Les Acarnaniens ne durent attendre qu'une année pour obtenir ces privilèges. La situation serait similaire pour les trois Abdéritains. Selon L.J. Blisquez, Philippe II a dû investir Abdère en 347/6 av. J.-C. et exiler à ce moment les trois Abdéritains qui devinrent *météques* à Athènes un an après la soumission de leur cité au pouvoir macédonien.

Les sources ne mentionnent jamais l'emploi de la force pour la capture d'Abdère par Philippe II. La cité n'est pas mentionnée lors de la première expédition du roi en Thrace, ce qui semble indiquer qu'elle ne fut pas réduite alors⁹⁸. Démosthène ne

⁹⁰ D. Lazaridis 1971.

⁹¹ L.J. Blisquez 1981, p. 65 n. 1 et C.C. Lorber, *Amphipolis. The civic coinage in silver and gold* (1990), p. 65 présentent toute la littérature sur le sujet. Pour la date de 355 av. J.-C., voir N.G.L. Hammond, *A History of Greece to 322 B.C.* (1963) p. 540; pour 354 av. J.-C. A. Schaefer, *Demosthenes und seine Zeit* (1885-87)² I, p. 443 n. 2; *CAH* VI, p. 217-219; J.R. Ellis, *Philip II and Macedonian Imperialism* (1976), p. 15, 76-77; M.B. Hatzopoulos-D. Loukopoulou, *Philip of Macedon* (1981), p. 96 et p. 232; 354-352 av. J.-C. : P. Collart, *Philippe, ville de Macédoine* (1937), p. 166, n. 3; 352 av. J.-C. M. L. Strack, *AMNG* II, p. 13.

⁹² Polyen, *Stratagèmes* IV, 2, 22 : Φίλιππος τὴν Ἀβδηριτῶν καὶ Μαρωνιτῶν καταδραμῶν ἐπανήει καὶ ναῦς ἔχων πολλὰς καὶ στρατιὰν περὶ τὴν ἄκρον, texte admis par N.G.L. Hammond-G.T. Griffith 1979, p. 265, n. 1; dans le manuscrit le participe utilisé est καταλαβῶν, L.J. Blisquez 1981, p. 66, n. 5; J.R. Ellis 1976, p. 76-77, n. 64-65; L.J. Blisquez 1981, p. 66.

⁹³ Démosthène, *Contre Aristocrate* (XXIII).183 : Φιλίππου γὰρ εἰς Μαρώνειαν ἔλθοντος ἐπεμψεν πρὸς αὐτὸν Ἀπολλωνίδην, πίστει δούς ἐκεῖνῳ καὶ Παμμένει.

⁹⁴ 349-348 av. J.-C. : S. Accame, *Lega Ateniese del sec. IV* (1941), p. 198; 348/7 av. J.-C. : E. Schönert-Geiss, « Zur Geschichte Maroneias von den Anfängen bis zum 4. Jh. v. u. Z. », *Klio* 61 (1979), p. 437-451; *ead.*, *Die Münzprägung von Maroneia* (1987), p. 46-47; 346 av. J.-C. : J.M.F. May 1966, p. 287-290; L.J. Blisquez 1981, p. 65 n. 3, p. 66-79.

⁹⁵ *IG* II², 218 (*SIG*³ 207).

⁹⁶ L.J. Blisquez 1981, p. 69-70; décret des Acarnaniens, *IG* II², 237; M.N. Tod, *Greek Historical Inscriptions, from 403 to 323 BC*, II (1962), p. 231-234, n° 178.

⁹⁷ Diodore de Sicile, XVII, 3.3.

⁹⁸ L.J. Blisquez 1981, p. 70.

mentionne qu'une seule fois Abdère et Maronée (en 335 av. J.-C.)⁹⁹. Abdère, qui était autrefois une des cités les plus puissantes de Thrace, a probablement décliné dans la deuxième moitié du IV^e siècle. Le silence de Démosthène, si prompt à dénoncer les actes de violence de Philippe, peut signifier que la ville ne fut pas conquise, mais qu'elle devint, par sa propre volonté, l'alliée du roi. L'abandon de la ville archaïque et la construction de la nouvelle ville au Sud sont associés par les monnaies à la présence de Philippe II dans la région. Cette renaissance urbaine d'Abdère entre dans la politique suivie en Thrace par le roi macédonien, qui ne voulait pas simplement assurer les frontières orientales de son royaume. La construction de forts¹⁰⁰ et la fondation de nouvelles cités¹⁰¹ dans des régions-clés pour le contrôle de la Thrace avaient pour objectif la protection des cités grecques face aux Thraces¹⁰² ainsi que l'affaiblissement de l'influence d'Athènes¹⁰³ sur ses anciennes alliées.

Nous sommes donc favorables à la date de 347/6 pour l'entrée d'Abdère dans l'alliance du roi, ce qui fournit un *terminus post quem* pour l'inauguration d'un nouveau monnayage (May, période VIII). Deux nouveautés importantes apparaissent. La première est la frappe de la première émission en or. La seconde est le changement radical de l'iconographie monétaire. Le type du revers, au lieu de changer à chaque monétaire, reste stable. La tête d'Apollon laurée figure au droit de la monnaie d'or, tandis qu'elle occupe le revers des tétradrachmes (dans un champ libre) et des drachmes (dans un cadre linéaire). Sur les monnaies de bronze, on retrouve la tête d'Apollon dans un champ libre au revers des dénominations les plus lourdes, les *dichalques*, tandis que sur les chalques, le type variable du revers est remplacé par un carré divisé en quatre cantons ornés d'un point¹⁰⁴ (fig. 3). Il est très tentant de suggérer que le modèle pour la tête d'Apollon vient des statères d'or de Philippe II. Leur date d'émission fournit ainsi un *terminus post quem* supplémentaire

⁹⁹ Démosthène, *Sur le traité avec Alexandre* (XVII), 23; L.J. Blisquez 1981, p. 77.

¹⁰⁰ D. Triantaphyllos, « Ανασκαφές φρουρίου Καλύβας », *AEMΘ* 2 (1988) p. 443-451; Ch. Bakirtzis-D. Triantaphyllos, *Thrace : Cultural Foundations* (1988), p. 25-27. Le fort de Kalyba domine la plaine du Nestos.

¹⁰¹ Voir Philippopolis, W. Lindsay-Adams, « Philipp II and the thracian frontier », *Thrace Ancienne* II, 1, p. 84-85.

¹⁰² Diodore de Sicile, XVI, 71, 1-2. La peur des Thraces a conduit les villes grecques de la côte à entrer dans l'alliance de Philippe II.

¹⁰³ Démosthène, *Sur les affaires de Chersonèse* (VIII), 44.

¹⁰⁴ O. Picard, « Monnaies en bronze d'Abdère », *Thrace Ancienne* II, volume II, p. 685-690.

pour le début de la période VIII. Différentes dates ont été suggérées pour les premiers statères d'or de Philippe II, de 356 à 345 et plus tard¹⁰⁵. L'année 352/1, date du premier concours olympique où le char de Philippe II a remporté une victoire, pourrait en marquer le début¹⁰⁶.



Fig. 3. — Période VIII : statère d'or, tétradrachme et drachme d'argent, dichalque et chalque.

La présence pour la première fois de deux noms typiquement macédoniens, Ἀρχέλαος et Πανσανίας, parmi les monétaires, alors que l'onomastique d'Abdère est de tradition ionienne, fournit un indice supplémentaire que ce monnayage coïncide avec l'entrée d'Abdère dans l'alliance de Philippe II. La frappe de la monnaie d'or et le nombre limité de monétaires indiquent que la ville a connu une période de difficultés financières. La construction de la nouvelle ville a commencé lors du règne de Philippe II et elle a dû être achevée lors du règne d'Alexandre III. Un petit trésor¹⁰⁷ de 27 monnaies de bronze, enfoui vers 315, qui a été mis au jour lors des fouilles d'une partie du rempart Nord de la ville Sud, illustre le rapport entre ce nouveau monnayage et la construction de la nouvelle ville. Les monnaies qui étaient

¹⁰⁵ G. Le Rider, *Philippe II* (1977), p. 428-429 et p. 433; *Id.*, « La date des premiers statères d'or de Philippe II », *ΧΑΡΑΚΤΗΡ, Mélanges M. Oeconomidès*, p. 261-270; *Id.*, *Monnayage et finances de Philippe II. Un état de la question*, *ΜΕΛΕΤΗΜΑΤΑ* 23, (1996), p. 53-59.

¹⁰⁶ G. Le Rider, *Philippe II* (1977), p. 428; A.B. West, « The Early Diplomacy of Philip II illustrated by his coins », *NC* 1923, p. 177-181 et p. 210.

¹⁰⁷ K. Chryssanthaki, *Abdère* (sous presse); D. Kallintzi, « Νέα τμήματα του νότιου περιβόλου των αρχαίων Αβδήρων », *AEMΘ* 7 (1993), p. 633.

toutes des chalques au carré à quatre cantons, étaient cachées dans une minuscule hydrie de terre cuite. Sauf un chalque appartenant à l'émission du monétaire Archélaos (période VIII, 346-336), le reste du trésor date de la période IX (336-311). Dans la période IX (336-311), Abdère émet un monnayage plus important que celui de la période VIII, avec des émissions en or, en argent et en bronze.

La « renaissance » du monnayage d'Abdère à partir de la période VIII est en contradiction avec la thèse qui veut que la mainmise de la ville par Philippe II signifie l'arrêt du monnayage civique¹⁰⁸. L'étude de T. Martin¹⁰⁹ sur la souveraineté et le monnayage de la Grèce classique a bien montré que Philippe II n'a pas été responsable de la fin du monnayage local des cités. La « macédonisation » des cités grecques, comme Amphipolis, conquise en 357 av. J.-C., a été un processus s'étendant sur plusieurs années¹¹⁰.

Abdère continua à avoir sa politique monétaire, sans devenir une cité macédonienne, en poursuivant la frappe d'une monnaie locale¹¹¹. Elle pouvait ainsi continuer à bénéficier des profits provenant de l'échange des monnaies étrangères arrivant sur le marché abdéritain. Seule la monnaie abdéritaine était δόκιμον¹¹² sur son territoire et les marchands étrangers étaient forcés de se procurer cet argent local. Une monnaie plus légère que le tétradrachme de Philippe II procurait à Abdère un grand profit sur le métal ainsi économisé, car un tétradrachme d'Abdère de

¹⁰⁸ J.M.F. May 1966, p. 289-290.

¹⁰⁹ T.R. Martin, *Sovereignty and Coinage in Classical Greece* (1985), p. 184-195, sur Abdère p. 190-192; O. Picard, « Philippe II et le monnayage des cités grecques », *REG* 103 (1990), p. 1-15.

¹¹⁰ G. Le Rider, XAPAKTHP, *Mélanges M. Oeconomidès*, p. 267. G. Le Rider ne pense pas qu'une « macédonisation » rapide a eu lieu à Amphipolis, à l'opposé de M. Hatzopoulos, *Actes de vente d'Amphipolis, ΜΕΛΕΤΗΜΑΤΑ* 14 (1991), p. 110 sqq.

¹¹¹ Des exemples parallèles existent à Byzance et Chalcédoine. Pour les émissions des tétradrachmes d'un étalon local de 235-200 de Byzance et de Chalcédoine, voir H. Seyrig, « Monnaies hellénistiques de Byzance et de Calcédoine », *Mélanges E.S.G. Robinson*, (1969), p. 183-200.

¹¹² Voir la loi de Nikophon en 375/4 à Athènes, qui a rendu obligatoire l'utilisation du numéraire athénien sur son territoire : R.S. Stroud, « An Athenian Law on Silver Coinage », *Hesperia* 43 (1974), p. 157-188; T.V. Buttrey, « The Athenian Currency Law of 375/4 B.C. », *Greek Numismatics and Archaeology, Essays in honor of Margaret Thompson* (1979), p. 33-45; sur le terme δόκιμον, voir Ps.-Aristote, *Économiques* II, 4a; O. Picard, « Sur deux termes des inscriptions de la Trésorerie d'Al Khanoum », *Mélanges Lucien Lerat* (1984), p. 683-684; voir le décret d'Olbis, *SIG³* 218; R. Bogaert, *Banques et banquiers dans les cités grecques* (1968), p. 121-124.

11,3 g devait être échangé contre un tétradrachme de Philippe II de 14,5 g. Avec ses monnaies d'un poids rapprochant au poids de l'étalon persique, elle participe au commerce local et régional dans la dernière moitié du iv^e siècle.

Après la mort de Philippe II, Abdère a dû rester dans l'alliance de la Macédoine sous le règne d'Alexandre et être membre de la Ligue de Corinthe. Elle a continué à frapper un monnayage en or, en argent et en bronze, poursuivant la politique monétaire menée depuis le début de son monnayage. Contrairement à ses voisines, Thasos et Maronée, Abdère a continué la frappe de ses tétradrachmes, en plus des drachmes, en utilisant un étalon inférieur à l'étalon persique. Ces tétradrachmes sont associés dans les trésors aux émissions posthumes en argent de Philippe II, tandis que les drachmes de la période IX circulent avec des monnaies d'autres cités grecques de Thrace, d'étalon persique¹¹³. À partir de 318/317, Abdère abandonne la frappe des tétradrachmes et des drachmes, pour reprendre, vers 311, la frappe d'une nouvelle série d'argent et de bronze. Comme Thasos, elle est restée à l'écart du nouveau monde monétaire et économique né sous le règne d'Alexandre, car elle n'a pas frappé de monnaies aux types d'Alexandre¹¹⁴.

Les Abdéritains ont continué à habiter jusque sous l'Empire la ville construite dans la dernière moitié du iv^e siècle av. J.-C., en respectant le plan hippodamien et les *insulae* des maisons du iv^e siècle av. J.-C. Sous l'Empire¹¹⁵, une grande inondation détruit la ville Sud. Sur les couches de sable qui ont recouvert la ville, les Abdéritains ont construit des maisons modestes, sans respecter ni le rempart classique ni le système hippodamien de la cité du iv^e siècle av. J.-C. La puissante cité classique d'autrefois est devenue une simple bourgade. Cette nouvelle phase de l'habitat va ensuite laisser la place à une nécropole, datant de la fin de l'époque paléochrétienne.

¹¹³ K. Chryssanthaki, *Abdère* (sous presse).

¹¹⁴ L'attribution des alexandres à Abdère a été proposée par L. Müller, *Numismatique d'Alexandre le Grand suivie d'un appendice contenant les monnaies de Philippe II et III* (1855), pl. VI, 284-297, à cause de la présence de la tête d'un griffon. Cette attribution a été contestée par M.J. Price, *The Coinage in the name of Alexander the Great and Philip Arrhidæus, A British Museum Catalogue* (1991), Téos, 2272, 2275, 2279; Sardes, 2533, 2534, Abydos 1563-4, 1574.

¹¹⁵ C. Koukouli-Chryssanthaki 1988 (1985), p. 57-58; D. Kallintzi, « Αρχαιολογικές εργασίες της ΙΘ' Εφορείας στα Αβδηρα κατά το 1991 », *AEMΘ* 5 (1991), p. 458; D. Kallintzi, *AD* 1992, sous presse.

La cité antique sera alors abandonnée. Abdère continua à exister sur les ruines de l'acropole de la cité classique sous le nom byzantin de Polystylon¹¹⁶.

Katerina CHRYSSANTHAKI.

ABRÉVIATIONS

Colloques

Thracia Pontica III : Thracia Pontica III, Troisième Symposium International, Les Thraces et les colonies grecques vi^e-v^e siècles av. n. è, Sozopol, 6-12 octobre 1985 (Sofia 1986).

Thrace Ancienne II : Actes du 2^e Symposium International des Études Thraciennes, Thrace Ancienne II, Komotini 20-27 Septembre 1992 (1997).

AVEZOU, Ch., PICARD, Ch., 1913, « Inscriptions de Macédoine et de Thrace », *BCH* 37, p. 117-141.

BALCER, J.M., 1968, « The early silver coinage of Teos », *SNR* 47, p. 5-50, pl. XI-XIX.

BLISQUEZ, L.J., 1981, « Philip II and Abdera », *Eranos* 79, p. 65-79.

BOUSQUET, J., 1940-41, « Inscriptions de Delphes, II : Acceptation des Sôtéria par Abdère », *BCH* 64-65, p. 100-107.

CHRYSSANTHAKI, K., Abdère, *L'histoire monétaire d'Abdère du v^e siècle av. J.-C. au i^e siècle après J.-C.*, Thèse de doctorat, Paris-IV (sous presse).

ELLIS, J.R., 1976, *Philip II and Macedonian Imperialism*.

GRAHAM, A.J., 1991, « Adopted Teians : a passage in the new inscription of public imprecations from Teos », *JHS* 111, p. 176-178.

GRAHAM, A.J., 1992, « Abdera and Teos », *JHS* 112, p. 44-73.

HAMMOND, N.G.L., GRIFFITH, G.T., 1979, *A History of Macedonia, II, 550-336 B.C.*

HAMMOND, N.G.L., WALBANK, F.W., 1988, *A History of Macedonia, III, 336-167 B.C.*

HERMANN, P., 1971, « Zum Beschluss von Abdera aus Teos Syll. 656 », *ZPE* 7, p. 72-77.

HERMANN, P., 1981, « Teos und Abdera im 5.Jahrhundert v.Chr. Ein neues Fragment der Teiorum Dirae », *Chiron* 11, p. 1-30.

HUXLEY, G., 1984, « Teos in Pindar », *Studies presented to Sterling Dow on his eightieth birthday*, p. 149-152.

ISAAC, B., 1986, *The Greek Settlements in Thrace until the Macedonian Conquest*.

KINNS, Ph., 1980, *Studies in the coinage of Ionia : Erythrae, Teos, Lebedus, Colophon c. 400-30 B.C.* (thèse, Cambridge 1980).

KOUKOULI-CHRYSSANTHAKI, C., 1985 (1986), « Abdera and the Thracians », *Thracia Pontica III*, p. 82-98.

KOUKOULI-CHRYSSANTHAKI, C., 1985 (1988), « Οι ανασκαφικές έρευνες στα αρχαία Άβδηρα », *Α Τοπικό Συμπόσιο για την ιστορική, αρχαιολογική και λαογραφική έρευνα για τη Θράκη*, IMXA, Xanthi-Komotini-Alexandroupolis, 1985 (1988), p. 39-74.

KOUKOULI-CHRYSSANTHAKI, C. 1992 (1997), « Η αρχαϊκή πόλη των Αβδήρων Β· Αρχαιολογικές Έρευνες » *Thrace Ancienne II*, p. 715-734.

¹¹⁶ Jean VI Cantacuzène II, 226 : τό νῦν Πολύστυλον, ἐν τοῖς Ἑλληνικοῖς δέ χρόνοις Ἄβδηραν ὀνομασμένον, πολίχνην παράλιον ὄν; C. Bakirtzis, *PAE* 1982, p. 18-25, fig. 1-4, p. 10-14; *Id. PAE* 1983, p. 13-19, fig. 2-5, pl. 16-19; C. Bakirtzis-N. Zekos, *PAE* 1984, p. 12-17, pl. 15-17; *AD* 41 (1986), p. 189-190; C. Bakirtzis, « Η αρχαιολογική έρευνα των Παλαιοχριστιανικών και Βυζαντινών μνημείων για τη Θράκη. Συμπεράσματα και Προοπτικές », *Α Τοπικό Συμπόσιο για την ιστορική, αρχαιολογική και λαογραφική έρευνα για τη Θράκη*, IMXA, Xanthi - Komotini — Alexandroupolis 1985 (1988), p. 189-190; C. Bakirtzis-D. Triantaphyllos, *Thrace* (1988), p. 32-33, plan 6; C. Bakirtzis, « Western Thrace in the early christian and byzantine periods. Results of Archaeological Research and the Prospects, 1973-1987 », *First International Symposium for Thracian Studies « Byzantine Thrace », Image and Character*, Komotini 1987 (1989), p. 44-45.

- KRAAY, C.M., 1976, *Archaic and Classical Greek Coins*.
- LAZARIDIS, D., 1971, 'Αβδηρα και Δίκαια, Αρχαίες Ελληνικές Πόλεις 6.
- LE RIDER, G., *Philippe II*, 1977, *Le monnayage d'argent et d'or de Philippe II, frappé en Macédoine de 359 à 294*.
- LE RIDER, G., 1996a, *Monnayage et finances de Philippe II. Un état de la question*, *MEΛΕΤΗΜΑΤΑ* 23.
- LE RIDER, G., 1996b, « La date des premiers statères d'or de Philippe II », *ΧΑΡΑΚΤΗΡ, Mélanges M. Oekonomidès*, p. 261-270.
- MALKIN, I., 1987, *Religion and Colonization in Ancient Greece*.
- MAREK, Chr., 1997, « Teos und Abdera nach dem Dritten Makedonischen Krieg. Eine neue Ehreninschrift für den Demos von Teos », *Tyche* 12, p. 169-177.
- MATINGLY, H.B., 1994, « A new light on the early silver coinage of Teos », *SNR* 73, p. 5-10, pl. 1.
- MAY, J.M.F., 1966, *The Coinage of Abdera (540-345 B.C.)*, éd. C.M. Kraay et G.K. Jenkins.
- POTTIER, E. - HAUVEITE-BESNAULT, A.M. 1880, « Décret des Abdéritains trouvé à Téos », *BCH* 4, p. 47-59.
- PRICE, M.J., WAGGONER, N., *Asyut*, 1975, *Archaic Greek Coinage. The Asyut Hoard*.
- PSILOVIKOS, A. - SYRIDIS G., 1992 (1997), « Η αρχαϊκή πόλη των Αβδήρων Α Γεωμορφολογικές Έρευνες », *Thrace Ancienne* II, p. 707-714.
- RADT, S.L. 1958, *Pindars Zweiter und Sechster Paian, Text, Scholien und Kommentar*.
- SKARLATIDOU, E. 1985 (1986), « The archaic cemetery of Abdera », *Thracia Pontica* III, p. 99-108.
- STRACK, M.L., MÜNZER, F., *AMNG* II, *Die antiken Münzen von Thrakien, I. 1 : Die Münzen der Thraker und der Städte Abdera, Ainos Anchialos* (1912).
- TRIANΤΑΡΗΥΛΛΟΣ, D., 1987, « Η Θράκη του Αιγαίου πριν τον ελληνικό αποκλισμό », *Thrakiki Epetiris* 7, p. 297-321.
- VELIGIANNI-TERZI Ch., 1992 (1997), « Τέως και 'Αβδηρα », *Thrace Ancienne* II, p. 691-706.

Dominique LENFANT

LA « DÉCADENCE » DU GRAND ROI
ET LES AMBITIONS DE CYRUS LE JEUNE :
AUX SOURCES PERSES
D'UN MYTHE OCCIDENTAL* ?

RÉSUMÉ. — On essaie de retracer ici la genèse du mythe de la décadence perse. La figure du roi décadent pourrait s'inspirer d'un roi très précis, Artaxerxès II, présenté par son frère et rival Cyrus le Jeune comme l'opposé du roi achéménide idéal. Les mercenaires qui avaient servi Cyrus contribuèrent à transmettre ce portrait au monde grec. Il fut d'abord exploité par des rhéteurs et philosophes athéniens qui en modifièrent le sens. Si les histoires grecques de la Perse ne jouèrent dans ces débuts qu'un rôle très secondaire, leur interprétation fut ensuite influencée par les thèses athéniennes.

ABSTRACT. — We undertake to study the development of the Persian decadence myth. The image of the decadent king was based upon a specific ruler, Artaxerxes II, who was said by his brother and rival Cyrus the Younger to be the opposite of the ideal Achaemenid king. The mercenaries who had served Cyrus played a part in conveying this image to the Greek world. It was at first used by Athenian rhetors and philosophers, who changed its meaning. Greek accounts on Persia played only a minor part at the beginning, but their interpretation was later influenced by Athenian views.

Dans la première moitié du iv^e siècle avant J.-C., plusieurs Athéniens dressent le tableau d'un empire perse en pleine déca-

* Je remercie vivement Pierre Briant, dont les remarques m'ont conduite à nuancer et à préciser plusieurs points. Je reste seule responsable des interprétations proposées.